



Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Boucherville tenue le 23 août 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, assistante-greffière (téléconférence)

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière et en remplacement du directeur général, M. Roger Maisonneuve (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

M. Daniel Brazeau:

- Piste cyclable La Riveraine: demande de déneigement pour permettre la circulation à l'année.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210823-1

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point 13.1 *Abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2. Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* et en reportant les points 10.1 *Adjudication d'un contrat d'enneigement, préparation et entretien des pentes à glisser (AI-21-01)* et 10.4 *Reconduction d'un contrat de nettoyage de puisards (SP-20-26)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-2

### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Avis de motion**

---

210823-3

**Avis de motion - Règlement numéro 2021-290-16 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les limites de la zone I-1000, de créer la zone I-1004 à même une partie de la zone I-1001, de créer les zones I-1006, I-1016 et I-1017 à même des parties de la zone I-1002, de créer la zone I-1015 à même des parties des zones I-1001 et I-1002, de créer la zone I-1014 à même une partie de la zone I-1005 et de réviser les usages autorisés dans les zones I-666, I-1000, I-1001, I-1002, I-1003, I-1005, I-1007, I-1008, I-1009, I-1010, I-1011 et I-1013**

---

M. le maire, Jean Martel, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2021-290-16 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les limites de la zone I-1000, de créer la zone I-1004 à même une partie de la zone I-1001, de créer les zones I-1006, I-1016 et I-1017 à même des parties de la zone I-1002, de créer la zone I-1015 à même des parties des zones I-1001 et I-1002, de

créer la zone I-1014 à même une partie de la zone I-1005 et de réviser les usages autorisés dans les zones I-666, I-1000, I-1001, I-1002, I-1003, I-1005, I-1007, I-1008, I-1009, I-1010, I-1011 et I-1013.

210823-4

**Avis de motion - Règlement numéro 2021-294-3 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin d'exiger une copie de la certification du système d'évaluation Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour les bâtiments principaux construits dans les zones H-813 et H-814**

---

Mme la conseillère, Anne Barabé, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-294-3 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin d'exiger une copie de la certification du système d'évaluation *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) pour les bâtiments principaux construits dans les zones H-813 et H-814.

210823-5

**Avis de motion - Règlement numéro 2021-296-6 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de spécifier que les zones H-813 et H-814 ne sont pas assujetties aux dispositions de la section 13 (Nouvelle construction résidentielle ou agrandissement résidentiel) du chapitre 4**

---

Mme la conseillère, Josée Bissonnette, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-296-6 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de spécifier que les zones H-813 et H-814 ne sont pas assujetties aux dispositions de la section 13 (Nouvelle construction résidentielle ou agrandissement résidentiel) du chapitre 4.

210823-6

**Avis de motion - Projet de règlement 2021-357 ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourgerie et du boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$**

---

M. le conseiller, Raouf Absi, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourgerie et du

boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$.

### **Adoption de règlements**

---

210823-7

#### **Dépôt du certificat - procédure d'enregistrement du Règlement 2021-290-13 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter la superficie minimale d'un lot à 1 676 m2 dans la zone H-211**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 22 juin et le 8 juillet 2021 sur le Règlement 2021-290-13 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter la superficie minimale d'un lot à 1 676 m2 dans la zone H-211.

M. le maire, Jean Martel, se retire pour ce point, sa résidence pouvant possiblement être lotie. M. le conseiller, Raouf Absi, assume la présidence.

210823-8

#### **Scrutin référendaire règlement 2021-290-13 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter la superficie minimale d'un lot à 1 676 m2 dans la zone H-211**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu 10 demandes valides pour la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard du règlement 2021-290-13, Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter la superficie minimale d'un lot à 1 676 m2 dans la zone H-211 alors que le nombre minimal requis était de 9 demandes;

CONSIDÉRANT que selon l'article 558 de la LERM, dans le cas où un scrutin référendaire doit être tenu, le conseil doit en fixer la date qui doit être un dimanche compris dans les 120 jours qui suivent la date de référence, qui est le 14 juin;

Il est proposé qu'un scrutin référendaire soit tenu sur le règlement 2021-290-13 le dimanche 3 octobre de 10h à 20h à la salle Pierre-Viger de l'Hôtel de Ville.

Que la question référendaire soit la suivante: « Approuvez-vous le règlement 2021-290-13, Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter la superficie minimale d'un lot à 1 676 m2 dans la zone H-211 ? ».

Que les dispositions portant sur le vote par anticipation ne s'appliquent pas puisque le référendum ne s'adresse qu'à une partie seulement des personnes habiles à voter de la municipalité soit les résidents de la zone H-211.

Que le tarif électoral applicable soit celui approuvé le 7 décembre 2021 par la résolution 201207-57.

Que le greffier informe, par écrit, le directeur général des élections de la date fixée pour le scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Absi reprennent leur siège.

210823-9

**Adoption - Second projet de règlement numéro 2021-290-14 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de supprimer une note sans texte de référence à la grille des spécifications de la zone H-507, d'autoriser les usages C13-02-01 (Studio de radiodiffusion), C13-02-02 (Studio de télévision) ainsi que C13-02-03 (Studio d'enregistrement de matériel visuel ou sonore) aux étages dans la zone C-673, d'autoriser un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises et un comptoir de service extérieur pour un des services de restauration autorisés dans la zone C-703 et de préciser les bandes boisées à préserver le long des cours d'eau et limites de terrains dans les bois et corridors forestiers métropolitains, les écosystèmes d'intérêt confirmé, les milieux de conservation prioritaire ainsi que les milieux à documenter**

---

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2021-290-14;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-290-14 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de supprimer une note sans texte de référence à la grille des spécifications de la zone H-507, d'autoriser les usages C13-02-01 (Studio de radiodiffusion), C13-02-02 (Studio de télévision) ainsi que C13-02-03 (Studio d'enregistrement de matériel visuel ou sonore) aux étages dans la zone C-673, d'autoriser un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises et un comptoir de service extérieur pour un des services de restauration autorisés dans la zone C-703 et de préciser les bandes boisées à préserver le long des cours d'eau et limites de terrains dans les bois et corridors forestiers métropolitains, les écosystèmes d'intérêt confirmé, les milieux de conservation prioritaire ainsi que les milieux à documenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-10

**Dépôt du certificat - procédure de consultation écrite du Règlement 2021-290-14 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de supprimer une note sans texte de référence à la grille des spécifications de la zone H-507, d'autoriser les usages C13-02-01 (Studio de radiodiffusion), C13-02-02 (Studio de télévision) ainsi que C13-02-03 (Studio d'enregistrement de matériel visuel ou sonore) aux étages dans la zone C-673, d'autoriser un bâtiment**

---

**accessoire dédié à la récupération de marchandises et un comptoir de service extérieur pour un des services de restauration autorisés dans la zone C-703 et de préciser les bandes boisées à préserver le long des cours d'eau et limites de terrains dans les bois et corridors forestiers métropolitains, les écosystèmes d'intérêt confirmé, les milieux de conservation prioritaire ainsi que les milieux à documenter**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure de consultation écrite tenue entre le 22 juin et le 8 juillet 2021 sur le Règlement 2021-290-14 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de supprimer une note sans texte de référence à la grille des spécifications de la zone H-507, d'autoriser les usages C13-02-01 (Studio de radiodiffusion), C13-02-02 (Studio de télévision) ainsi que C13-02-03 (Studio d'enregistrement de matériel visuel ou sonore) aux étages dans la zone C-673, d'autoriser un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises et un comptoir de service extérieur pour un des services de restauration autorisés dans la zone C-703 et de préciser les bandes boisées à préserver le long des cours d'eau et limites de terrains dans les bois et corridors forestiers métropolitains, les écosystèmes d'intérêt confirmé, les milieux de conservation prioritaire ainsi que les milieux à documenter.

210823-11

**Adoption - Second projet de règlement numéro 2021-290-15 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin de créer les zones H-813, H-814, P-815 et P-816 à même la zone H-804, d'autoriser un maximum de 38 habitations unifamiliales jumelées de 1 étage dans la zone H-813, d'autoriser un maximum de 18 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages dans la zone H-814 et de retirer le statut de milieu à documenter au secteur des Bureaux no 1 (zone H-804) à l'annexe C (Territoires d'intérêt)**

---

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2021-290-15 pour laquelle un commentaire a été reçu;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-290-15 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin:

- de créer les zones H-813, H-814, P-815 et P-816 à même la zone H-804;
- d'autoriser un maximum de 38 habitations unifamiliales jumelées de 1 étage dans la zone H-813;
- d'autoriser un maximum de 18 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages dans la zone H-814;
- de retirer le statut de milieu à documenter au secteur des Bureaux no 1 (zone H-804) à l'annexe C (Territoires d'intérêt).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-12

**Dépôt du certificat - procédure de consultation écrite du Règlement 2021-290-15 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer les zones H-813, H-814, P-815 et P-816 à même la zone H-804, d'autoriser un maximum de 38 habitations unifamiliales jumelées de 1 étage dans la zone H-813, d'autoriser un maximum de 18 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages dans la zone H-814 et de retirer le statut de milieu à documenter au secteur des Bureaux no 1 (zone H-804) à l'annexe C (Territoires d'intérêt)**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure de consultation écrite tenue entre le 22 juin et le 8 juillet 2021 sur le Règlement 2021-290-15 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin de créer les zones H-813, H-814, P-815 et P-816 à même la zone H-804, d'autoriser un maximum de 38 habitations unifamiliales jumelées de 1 étage dans la zone H-813, d'autoriser un maximum de 18 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages dans la zone H-814 et de retirer le statut de milieu à documenter au secteur des Bureaux no 1 (zone H-804) à l'annexe C (Territoires d'intérêt).

210823-13

**Adoption - Projet de règlement numéro 2021-294-3 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin d'exiger une copie de la certification du système d'évaluation Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour les bâtiments principaux construits dans les zones H-813 et H-814**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2021-294-3 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin d'exiger une copie de la certification du système d'évaluation *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) pour les bâtiments principaux construits dans les zones H-813 et H-814.

En conséquence, une période de consultation écrite sur le projet de règlement se tiendra du 31 août au 14 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire, Jean Martel, se retire puisque sa résidence y est listée. Mme la conseillère, Isabelle Bleau, se retire car la résidence de son père y est listée. M. le conseiller, Raouf Absi, assume la présidence.

210823-14

**Adoption - Règlement numéro 2021-296-5 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments accessoires codifiés à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de confirmer le remplacement des amendements de l'ancien règlement relatif aux PIIA numéro BO2004-04**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-296-5 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments accessoires codifiés à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de confirmer le remplacement des amendements de l'ancien règlement relatif aux PIIA numéro BO2004-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel, Mme Bleau et M. Absi reprennent leur siège.

210823-15

**Dépôt du certificat - procédure de consultation écrite du Règlement 2021-296-5 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments accessoires codifiés à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de confirmer le remplacement des amendements de l'ancien règlement relatif aux PIIA numéro BO2004-04**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure de consultation écrite tenue entre le 22 juin et le 8 juillet 2021 sur le Règlement 2021-296-5 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter des bâtiments accessoires codifiés à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de confirmer le remplacement des amendements de l'ancien règlement relatif aux PIIA numéro BO2004-04.

210823-16

**Adoption - Projet de règlement numéro 2021-296-6 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de spécifier que les zones H-813 et H-814 ne sont pas assujetties aux dispositions de la section 13 (Nouvelle construction résidentielle ou agrandissement résidentiel) du chapitre 4**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2021-296-6 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin de spécifier que les zones H-813 et H-814 ne sont pas assujetties aux dispositions de la



section 13 (Nouvelle construction résidentielle ou agrandissement résidentiel) du chapitre 4.

En conséquence, une période de consultation écrite sur le projet de règlement se tiendra du 31 août au 14 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-17

**Adoption - Règlement numéro 2021-356 ordonnant le nettoyage et réparation de conduites rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-356 - Règlement ordonnant le nettoyage et réparation de conduites rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-18

**Dépôt du projet de règlement 2021-357 ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourcery et du boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$**

---

M. le conseiller, Raouf Absi, dépose le projet de règlement 2021-357 - Règlement ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourcery et du boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

210823-19

**Dépôt du compte rendu de la Commission des jumelages - réunion informelle du 11 mai 2021.**

---

Le conseil municipal prend acte du compte rendu informel de la Commission des jumelages - réunion informelle du 11 mai 2021.

210823-20

**Dépôt du compte rendu de la Commission des jumelages - réunion informelle du 8 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du compte rendu informel de la Commission des jumelages - réunion informelle du 8 juin 2021.

210823-21 **Dépôt du compte rendu du comité jeunesse - réunion informelle du 20 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du compte rendu informel du comité jeunesse - réunion informelle du 20 mai 2021.

210823-22 **Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 10 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 10 juin 2021.

210823-23 **Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 15 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 15 juin 2021.

210823-24 **Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 16 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 16 juin 2021.

210823-25 **Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 17 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 17 juin 2021.

210823-26 **Commission de la circulation et du transport - réunion du 17 juin 2021**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que deux recommandations portaient le numéro 210617-11 et que conséquemment une recommandation a été omise:

Il est proposé d'approuver la recommandation 210617-11 *Recommandation Stationnement : rue des Vosges* visant à permettre le stationnement durant une période de 15 minutes devant les boîtes postales de la rue des Vosges avec une délimitation à 5 m de part et d'autre de celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-27

**Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 - réunion du 22 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 22 juin 2021.

210823-28

**Dépôt du répertoire révisé *Ma ville raconte... son histoire***

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2767 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 28 juin 2021 et portant sur la recommandation de la commission de toponymie en regard du dépôt du répertoire révisé *Ma ville raconte... son histoire*;

CONSIDÉRANT que les membres de la commission de toponymie de Boucherville ont révisé le répertoire des toponymes municipaux, tant au niveau du contenu que de la forme;

CONSIDÉRANT que les membres ont mis à jour le répertoire en y ajoutant les nouveaux toponymes depuis la dernière édition;

Il est proposé:

1. Que le fichier PDF du répertoire révisé *Ma ville raconte... son histoire* soit intégré au nouveau site Web de la Ville de Boucherville.
2. Qu'une dizaine de copies (édition maison) soient imprimées pour les membres de la commission de toponymie.
3. De féliciter les membres de la commission de toponymie pour la révision du répertoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

M. le maire, Jean Martel et Mme la conseillère, Josée Bissonnette, se retirent puisque leurs enfants sont nommés au rapport d'effectifs. M. le conseiller, Raouf Absi, assume la présidence.

210823-29

### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 20 juin 2021 au 8 août 2021 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 16 août 2021.
2. De féliciter Mme Kim Mignault, secrétaire - technicienne juridique à la Direction du greffe pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter Mme Isabelle Gauthier, préposée aux bâtiments à la Direction des travaux publics pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De souligner le départ à la retraite de M. Jean Blouin, dessinateur DAO à la Direction du génie, le 1er septembre 2021 et de le féliciter, par la même occasion, pour ses 45 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De souligner le départ à la retraite de Mme Madeleine Guérette, responsable des encaissements à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, le 19 juillet 2021 et de la féliciter, par la même occasion, pour ses 55 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel, Mme Bissonnette et M. Absi reprennent leur siège.

### **Administration et finances**

---

210823-30

### **Listes de chèques**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver la liste des chèques suivante, préparée par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 194967 à 195352 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - paiements électroniques S-18440 à S-18780.

- 3° D'approuver les dépenses prélevées directement au compte bancaire pour un montant de 427 228.38 \$.
- 4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-31

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 13 août 2021

Écritures 5255 à 5265

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-32

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

210823-33

**Demande d'autorisation pour réaliser un projet  
assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de  
l'environnement, soit l'aménagement d'une piste  
cyclable le long de la rue de la Rivière-aux-Pins entre  
les rues Jacques-Viau et du Moulin (P-21-AM-13)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu la planification aux fins de développement pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue de la Rivière-aux-Pins entre les rues Jacques-Viau et du Moulin;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont requises et, selon l'arrêté du MELCC, des frais sont exigibles en vertu de l'article 2.2;

Il est proposé:

1. D'autoriser le directeur du génie de la Ville de Boucherville ou le chef de service à soumettre une demande d'autorisation relativement à ce projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande au nom de la Ville Boucherville.
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.
3. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements à émettre deux chèques aux montants exigés lors du dépôt de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

210823-34                      **Adjudication d'un contrat d'enneigement, préparation et entretien des pentes à glisser (AI-21-01)**

---

Ce point est reporté.

210823-35                      **Adjudication d'un contrat pour la réparation d'un exutoire pluvial au ruisseau Sabrevois (boul. De Montarville) (C-21-07-H)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la réparation d'un exutoire pluvial au ruisseau Sabrevois (boul. De Montarville);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2782 préparé par la Direction du génie daté du 20 juillet 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réparation d'un exutoire pluvial au ruisseau Sabrevois (boul. De Montarville) à Indy-co inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 125 286,60 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-07-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-36                      **Adjudication d'un contrat pour l'installation d'une nouvelle borne d'incendie au 1425, rue Graham-Bell (C-21-14-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'installation d'une nouvelle borne d'incendie au 1425, rue Graham-Bell;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2815 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'installation d'une nouvelle borne d'incendie au 1425, rue Graham-Bell à Eurovia Québec Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 69 109,66 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-14-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-37 **Reconduction d'un contrat de nettoyage de puisards (SP-20-26)**

---

Ce point est reporté.

210823-38 **Annulation de l'appel d'offres SP-21-28 et adjudication de l'appel d'offres SP-21-35 - Fourniture et plantation d'arbustes dans les parcs de Coutances et de Picardie**

---

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbustes est souhaitable afin de fermer le couvert végétal pour limiter le retour des espèces exotiques envahissantes nuisibles comme le nerprun;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2757 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'analyse administrative de soumission et de recommandation de l'appel d'offres SP-21-28 pour la fourniture et la plantation d'arbustes dans les parcs du Limousin, de Coutances et de Picardie à Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'après l'analyse administrative cette dernière est non conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation d'un deuxième appel d'offres SP-21-35 pour la fourniture et la plantation d'arbustes dans les parcs de Coutances et de Picardie;

Il est proposé :

1. D'annuler l'appel d'offres SP-21-28, pour la fourniture et la plantation d'arbustes dans les parcs du Limousin, de Coutances et de Picardie conformément au rapport de recommandation du 17 juin 2021.
2. D'adjuger l'appel d'offres SP-21-35, pour la fourniture et la plantation d'arbustes dans les parcs de Coutances et de Picardie, à Paysagiste Rive-Sud Ltée, conformément au rapport de recommandation du 15 juillet 2021 pour un montant de

105 828,54 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-39

**Adjudication d'un contrat de location de camions 10 roues et leurs équipements (SP-21-32)**

---

CONSIDÉRANT le contrat SP-21-32 - Location de camions 10 roues et leurs équipements;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2793 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 août 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-21-32 - Location de camions 10 roues et leurs équipements à Tenco inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 1 786 585,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission. Le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-40

**Annulation de l'appel d'offres SP-21-33 - Location abris mobiles pour patinoires extérieures**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SI-21-07 Location abris mobiles pour patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à l'issue du processus;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP-21-33 location d'abris mobiles pour patinoires extérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-41

**Adjudication d'un contrat d'achat de souffleuses à neige détachables (SP-21-34)**

---

CONSIDÉRANT le contrat achat de souffleuses à neige détachables;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2792 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 août 2021 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-21-34 pour l'achat de souffleuses à neige détachables à J.A. Larue inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 370 116,02 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.



2. D'autoriser pour pouvoir à cette dépense un emprunt de 338 000 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-42

**Acquisition et implantation d'un logiciel de gestion de contenu de l'information et migration de données**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de contenu de l'information et migration de données;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2803 préparé par la Direction du greffe daté du 19 août 2021;

Il est proposé :

1. D'implanter le logiciel de gestion de contenu de l'information et migration de données Constellio pour un montant total de 75 791,52 \$ taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au contrat d'une durée de 3 ans et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.
2. D'annuler la résolution 210614-47 puisque le financement du projet sera fait à même le budget courant et non le fonds de roulement.
3. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

210823-43

**Lettre d'entente 2021-01 : Modalités relatives à une libération syndicale à temps plein**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2796 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 9 août 2021;

Il est proposé :

1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), prévoyant les modalités particulières relatives à la libération à temps plein d'une employée col blanc, afin d'occuper un poste au sein du Syndicat et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.

2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la conseillère de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-44

**Délégation pour effectuer les transactions avec la Ville de Longueuil dans le cadre de l'entente intermunicipale sur l'utilisation des sites de neiges usées**

---

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale sur l'utilisation des sites de neiges usées par la Ville de Boucherville entre la Ville de Boucherville et la Ville de Longueuil;

Il est proposé:

1. D'approuver l'entente intermunicipale sur l'utilisation des sites de neiges usées par la Ville de Boucherville.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière, à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

210823-45

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 26 août 2021**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210826-2.1 à CA-210826-2.8.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210826-4.1 à CA-210826-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210826-6.1 à CA-210826-6.9.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210826-8.1 à CA-210826-8.11.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210823-46

**Libération du fonds de garantie en responsabilité civile  
primaire du regroupement Varennes/Ste-Julie pour la  
période 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009900-01 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Boucherville y a investi une quote-part de 71 706.00 \$ représentant 11.031 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville demande que le reliquat de 391 154.52 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

Il est proposé d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires nouvelles**

---

210823-47

#### **Abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2. Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil**

---

CONSIDÉRANT que lors de la période d'interventions des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants: CA-210325-12.1.1 Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil et CA-210325-12.1.2 Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil ont été ajoutés à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) adressée à M. Patrick Savard, Directeur général de l'Agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du 26 août ou celle du 16 septembre 2021 du conseil de l'Agglomération de Longueuil relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

Il est proposé :

D'autoriser M. Jean Martel à proposer l'ajout d'un point relatif à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil à la séance du 26 août ou celle du 16 septembre 2021 du conseil de l'Agglomération de Longueuil.

De prendre l'orientation suivante quant à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil soit: Favorable.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ville centrale et aux villes liées de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

210823-48

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière et en remplacement du directeur général  
M. Roger Maisonneuve